



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

commerce de détail

Question écrite n° 68574

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la vente en vrac. Le vrac est un système de distribution consistant à proposer à la vente, et ce, en libre-service, des produits qui ne sont pas préemballés, que le client peut acheter au poids en fonction de ses besoins, et qui sont conditionnés sur le lieu de vente, soit dans un emballage simplifié fourni par le magasin, soit dans un contenant apporté par le client. La grande distribution comme les épiceries misent de plus en plus sur ce concept écologique et économique. Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), qui avait publié un rapport à ce sujet en novembre 2012, c'est le mode de consommation le plus vertueux écologiquement. La prise de conscience environnementale d'un nombre croissant de consommateurs est un facteur explicatif de la croissance des ventes en vrac. En effet, les conséquences sur l'environnement d'une diminution du poids des déchets d'emballage primaire, par comparaison au préemballé, sont limitées à toutes les étapes (production, valorisation, distribution du produit). En outre, en période de crise économique, acheter des produits 5 % à 30 % moins cher séduit de plus en plus de consommateurs. Quand on sait qu'en France, la quantité des déchets ménagers quotidiens par habitant a quasiment triplé en vingt ans et qu'elle atteint aujourd'hui plus de 430 kg en moyenne par personne et par an, il est aujourd'hui nécessaire de soutenir la vente en vrac. Il l'interroge donc sur les moyens de promotion publics qui pourraient être mis en œuvre afin de valoriser ces pratiques de vente, toujours relativement marginales, dans l'ensemble de la société française.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68574

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 novembre 2014](#), page 9423

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)